myRHline
L'innovation RH est en marche

*Article publié le **29/10/2014***

Dans tous les CV que vous recevez au quotidien, il vous est peut-être arrivé de voir passer des candidats avec une expérience en entreprise d'entrainement (EE). Relativement méconnues, ces structures sont des centres de formation organisés en entreprise fictive. Un nouveau genre d'apprentissage qui forme des candidats opérationnels et de surcroît, rompus au travail en équipe.

Les entreprises d'entrainement, le principe ?

Il s'agit en fait d'un lieu de formation qui reconstitue le décor d'une PME. Une entreprise fictive d'une vingtaine de postes de travail qui permet aux apprenants qui se destinent à des fonctions tertiaires, de se former et d'apprendre un métier in situ. « Dans une EE, cohabitent des gens qui se destinent à des métiers différents mais qui doivent apprendre à interagir les uns avec les autres », explique Pierre Troton, directeur du Réseau français des Entreprises d'Entraînement ou Pédagogiques (REEP) Euro Ent'Ent. Les documents « officiels » sont des fac-similés qui servent à faire tourner la petite entreprise au quotidien.

Les entreprises d'entrainement, c'est pour qui ?

Le public est très varié. Des jeunes de 17-18 ans viennent y parfaire des apprentissages académiques avec de la pratique. Adressés par Pôle emploi, les demandeurs d'emploi y trouvent un moyen d'enrichir leurs connaissances et de gagner en polyvalence sur un métier. C'est aussi l'occasion pour les travailleurs handicapés en reconversion d'appréhender un nouveau job. *« Les créateurs de société et les auto entrepreneurs peuvent venir y évaluer la faisabilité de leur projet entrepreneurial et y apprécier le fonctionnement d'une entreprise»*, souligne Pierre Troton. Enfin, les salariés en formation continue sont également éligibles à cette pédagogie dans le cadre du DIF (bientôt du CPF) ou du CIF. *« Dans les faits, nous accueillons essentiellement des jeunes de 16/25 ans qui ont besoin d'un premier sas d'intégration dans la vie professionnelle pour rentrer dans la vie active. Et puis, des stagiaires de 45/50 ans, essentiellement des mères de famille au chômage dont les compétences professionnelles sont devenues obsolètes depuis leur dernier emploi. Elles doivent par exemple se remettre à niveau en anglais, sur les processus de dématérialisation des déclarations… »*, illustre-t-il.

Les entreprises d'entrainement, elles forment à quoi ?

A toutes les fonctions tertiaires d'une PME. Donc à la bureautique, aux ressources humaines, à la gestion de la paie, à la comptabilité, à la vente, aux achats, aux nouvelles techniques de relation client... Les stagiaires ne passent pas de diplômes estampillés « Education Nationale » mais des titres professionnels (niveau BEP à Bac+ 2/3) reconnus par le Ministère du travail. Ils suivent également des ateliers collectifs et des entretiens individuels d'aide à la recherche d'emploi. En moyenne, le passage dans une EE dure 4 mois.

Les entreprises d'entraînement, qui paie ?

Les EE sont financées par les acteurs de la formation professionnelle à savoir, les conseils régionaux, le Fonds social européen, Pôle emploi, l'Agefiph et les OPCA. L'apprenant n'a rien à débourser. *« Sa rémunération est un encouragement mais elle n'est pas obligatoire. Elle est plus ou moins prise en charge par les financeurs des EE »*, souligne Pierre Troton. A noter que les entreprises d'entraînement génèrent environ 22 millions d'euros de CA par an.

Les entreprises d'entraînement, sont-elles efficaces ?

Chaque année, les 110 EE françaises accueillent entre 6000 et 7000 stagiaires. Parmi eux, 65% décrochent un job derrière. Donc, désormais, ne soyez pas surpris si, sur un CV, le parcours professionnel du candidat mentionne cette expérience. *« Il faut l'appréhender comme les contrats d'apprentissage »*, conclut le directeur du REEP Ent'Ent.

Sylvie Laidet

http://www.myrhline.com/actualite-rh/les-entreprises-d-entrainement-ce-n-est-pas-de-la-fiction.html